

Cheffe de division : Katy CHARPENTREAU

La Roche-sur-Yon, le 3 novembre 2025

**DRH 2 – gestion collective et formation  
des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public**

Dossier suivi par :

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS-GUERIN

Tél : 02 51 45 72 35/25/82

Mél : ce.drh2-85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot  
rue du 93<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public

s/c de Mesdames les Inspectrices et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet : Mobilité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré – rentrée scolaire 2026**

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL ET MOUVEMENT POP**

**Référence** : Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 39 du 16 octobre 2025

- La note de service ministérielle n° MENH2526013N du 30/09/2025 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2026 : mouvement interdépartemental et mouvement sur postes à profil POP [lien ici](#)
  - La note DGRH n° MENH2428666X du 22/10/2024 précisant les lignes directrices de gestion ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. [lien ici](#)
- Les informations détaillées concernant **l'organisation du mouvement interdépartemental** sont précisées en annexe 1 des LDGM.

Madame, monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance de la note publiée au bulletin officiel référencée ci-dessus : celle-ci explicite en détail **les modalités d'accès**, les caractéristiques et les différentes étapes du mouvement interdépartemental et du mouvement POP.

Ces deux phases de mobilité sont ouvertes aux professeurs des écoles et instituteurs, titulaires au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La plate-forme info-mobilité, **un service téléphonique d'aide et de conseils personnalisés**, est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30, à compter du mardi 4 novembre à 12h00 **et jusqu'au** mercredi 26 novembre 2026 à 12h00 au 01 55 55 44 44.

Vous trouverez ci-après les informations importantes relatives à une participation au mouvement interdépartemental 2026.

**1 - Le calendrier**

Le calendrier joint en annexe A détaille, étape par étape, les opérations relatives au mouvement interdépartemental et au mouvement POP.

Le serveur de saisie des demandes de mutation (SIAM) **et des vœux POP (COLIBRIS)** sera ouvert du mercredi 5 novembre 2025 à 12h00 au mercredi 26 novembre 2025 à 12h00. [procédure ici](#)

## 2 – Transmission de la confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives

Je souhaite attirer plus particulièrement votre attention sur la transmission de la confirmation de demande de changement de département :

Reçue dans votre courrier I-Prof à compter du jeudi 27 novembre 2025, celle-ci doit obligatoirement être transmise à mes services, signée et accompagnée des pièces justificatives **listées à l'annexe B** ci-jointe pour le jeudi 11 décembre 2025, délai de rigueur, par courriel à l'adresse ci-dessous :

mouvement85@ac-nantes.fr



**L'absence de** transmission de la confirmation de demande au plus tard le 11 décembre 2025 entraînera automatiquement **l'annulation de la participation au mouvement du candidat.**

Formulaires spécifiques : pour les situations suivantes, un formulaire spécifique est disponible sur SIAM ; celui-ci doit obligatoirement être complété et transmis avec la confirmation de demande de changement de département.

- **Demande d'octroi de** la bonification handicap n° 2 de 800 points et justificatifs correspondants. *Les pièces justificatives contenant des informations d'ordre médical seront transmises par courrier postal, à la DSDEN de Vendée – DRH2, dans une enveloppe cachetée précisant vos nom et prénom et comportant la mention : confidentiel - à l'attention du médecin du travail.*
- Demande de reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un département d'outre-mer et justificatifs correspondants.

## 3 – Nouveautés du mouvement interdépartemental 2026

Deux dispositions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles sont entrées en vigueur depuis le mouvement interdépartemental 2025 :

- la bonification spécifique pour les enseignants ayant exercé trois ans sur un poste à profil POP
- retour automatique pour les enseignants ayant exercé trois ans sur un poste à profil POP

Celles-ci sont explicitées au point 1.2 de la circulaire ministérielle citée en référence.

## 4 - Vos contacts

- A compter du 26/11/2025 à 12h00, vous pourrez prendre l'attache de la cellule mouvement de la DRH 2 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vendée au 02.51.45.72.72. ou par courriel à [mouvement85@ac-nantes.fr](mailto:mouvement85@ac-nantes.fr).
- Pendant la phase de calcul des barèmes, si cela s'avère nécessaire, vous serez contacté(e), principalement par courriel.
- A compter du mercredi 14/01/2025, **date d'affichage** du barème initial, la DRH 2 sera disponible pour toute demande de correction de la part du candidat à la mutation **jusqu'au** mercredi 28/01/2025 à 17h00.
- Si vous avez participé au mouvement POP, vous serez contacté(e) par les services de la ou des DSDEN d'accueil pour le suivi de votre/vos candidature(s). **L'instruction des dossiers de candidature et l'organisation des entretiens avec les candidats se déroulera du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 au mardi 27 janvier 2026.**

## 5 - Modification ou demande tardive de changement de département

- Les enseignants dont la titularisation a été prononcée tardivement à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ou
- Les enseignants dont la mutation du conjoint, du partenaire du PACS ou du concubin ou dont la modification de situation familiale est connue après la clôture de la période de saisie de vœux sur SIAM

doivent compléter le formulaire de participation au mouvement téléchargeable sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) – rubrique Métiers et ressources humaines / Enseignement / Mobilité / La mutation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré / Les principales étapes du mouvement inter-départemental, et le transmettre à la DSDEN de Vendée par courriel à [mouvement85@ac-nantes.fr](mailto:mouvement85@ac-nantes.fr) au plus tard le lundi 12 janvier 2026.

## 6 - Demande **d'annulation de participation**

- Mouvement inter-départemental : toute **demande d'annulation de participation** (formulaire téléchargeable selon procédure décrite ci-dessus) sera transmise à la DSDEN de Vendée – DRH 2 au plus tard le mardi 3 février 2026, par courriel à [mouvement85@ac-nantes.fr](mailto:mouvement85@ac-nantes.fr) ;
- Mouvement POP :
  - **l'annulation d'un ou plusieurs vœux POP par les enseignants est possible dans COLIBRIS jusqu'au mercredi 26 novembre 2025 à midi ;**
  - **du 1<sup>er</sup> décembre 2025 à midi au 27 janvier 2026, un ou plusieurs vœux peuvent être supprimés par simple courriel adressé à la DSDEN concernée, sans avoir à invoquer de motif particulier ;**
  - **à compter de la communication du résultat, soit le 18 février 2026 à midi, le candidat peut formuler une demande d'annulation de la mobilité obtenue à sa DSDEN d'origine ; cette demande sera examinée au regard des motifs d'annulation fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles. L'annulation obtenue de la mobilité POP n'a pas d'effet sur la participation au mouvement interdépartemental 2026.**

## 7 - Situations particulières

Les participants au mouvement en position de détachement, ceux affectés ou mis à disposition dans une collectivité d'outre-mer et qui rencontrent des difficultés à se connecter durant la période de saisie des vœux pourront télécharger le formulaire selon la procédure décrite ci-dessus (modification ou demande tardive...) ; celui-ci devra impérativement parvenir à la DSDEN de Vendée - DRH 2, pour le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, par courriel à [mouvement85@ac-nantes.fr](mailto:mouvement85@ac-nantes.fr).

## 8 – Résultats du mouvement

Les enseignants participant au mouvement POP seront informés du résultat de leur demande le mercredi 18 février 2026 à midi par courriel.

Les résultats du mouvement inter-départemental seront communiqués le mercredi 11 mars 2026 à midi par messagerie i-prof et par message sur le téléphone portable des enseignants ayant indiqué un numéro valide dans SIAM lors de la période de saisie des vœux.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération.**

**L'Inspectrice d'académie,  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale de la Vendée**

Elisabeth FARINA-BERLIOZ

P.J. : - Annexe A – calendrier des opérations de mobilité interdépartementale (mouvement interdépartemental et mouvement POP)  
- Annexe B – tableau récapitulatif des pièces justificatives